

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Roxanne Bouchard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b142cd1b5a62f0045addaf67>

Date d'obtention : 2021-03-08 22:25:17

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

### Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode universelle pour les intervenants scolaires des écoles secondaires qui permet d'intervenir auprès d'une victime en lien avec le sexto et les méthodes actuelles que les adolescents utilisent pour s'échanger du contenu de pornographie juvénile. Rien n'est mandaté par le service de police. Qu'en commençant ma trousse sexto, je dois être vigilante des intentions et si je me rends compte que les intentions sont malveillantes, je dois avertir le corps policier sans investiguer par moi-même. De plus, je dois confisquer tous les téléphones ou j'ai des doutes qu'il y ait de la pornographie juvénile sans en regarder le contenu.

### Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus en mesure d'accompagner la victime vers un processus universel et de cesser l'hémorragie tant qu'à la nature du contenu envoyé et des conséquences qui s'en suivent. J'aurai un cadre sur lequel m'appuyer pour mieux intervenir et respecter certaines dispositions plus légales. Je serai plus vigilante à rassurer la victime. Je serai sur quoi m'appuyer pour expliquer les faits au niveau légal.

### Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À sa sécurité, à sa confidentialité, à rassurer la victime, et à nommer les faits légaux qui justifie la procédure sexto. Surtout, à la confidentialité que ce soit face à un autre élève, un parent ou les médias.